

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Séance du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars à 9h, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA.

Nombre de membres en exercice : 10 et la Présidente

Date de convocation : 20/03/2023

2 élus présents : Hélène GOGA, Eric CARLSBERG

4 membres hors conseil : Mmes Nicole BARREAU, Christiane RIVIERE, Bénédicte de BELLABRE et Marie-Christine GARANGER

4 élus excusés donnant procuration : E.AMIET à M-C GARNAGER, B de GUIGNÉ à B.de BELLABRE, A.DELPONT à H.GOGA et M.VERDIER à C.RIVIÈRE

1 membre hors conseil donnant procuration: M.SERANO à N.BARREAU

Le quorum est atteint.

Christiane RIVIERE a été désignée secrétaire de séance

En préambule, Madame la Présidente fait part aux membres du conseil de l'élection de 3 nouveaux membres suite aux démissions de 3 conseillères.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 mars 2023, ont ainsi été élus :

Messieurs André DELPONT, Benoit de GUIGNÉ et Mathieu VERDIER.

1- Approbation de la séance du 19 janvier 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **vote et approuve** le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3-Vote du Compte Administratif 2022

Mme la Présidente présente l'état des dépenses et des recettes réalisées en 2022.

La Présidente s'étant retirée, Mme RIVIÈRE prend la présidence de la séance.

Elle demande aux membres du conseil de se prononcer sur les comptes de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **adopte** par 5 voix pour dont 1 par procuration, le compte administratif 2022 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Solde d'exécution</u>
	3 340.22€	4 500.00€	1 159.78€
Résultat de Fonctionnement reporté 2021		1 987.81€	1 987.81€
TOTAL	3 340.22€	6 487.81€	R002 +3 147.59 €

Le résultat définitif de clôture s'élève à **+3 147.59 €**

4-VOTE du BP 2023

Mme la Présidente rappelle le résultat reporté 2022 suite au vote du compte administratif 2022 et présente ensuite les documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget 2023 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Crédits votés	4 647.59 €	1 500.00 €
Résultat de Fonctionnement reporté 2022		3 147.59 €
<u>TOTAL</u>	4 647.59 €	4 647.59 €

5-Vote de subventions exceptionnelles 2023

- **Vu** le CGCT et notamment l'article L.2311-7 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération,
- Sur proposition de Mme la Présidente,
- Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **décide** de voter les subventions aux associations suivantes :

Madame BARREAU, présidente de l'association « Foyer Rural » quitte la séance au moment du vote de la 1^{ère} subvention.

FOYER RURAL	100
COPATABANAC	100
SECOURS POPULAIRE	150

Le montant total des subventions inscrit au budget s'élève **350€**

6.-Questions Diverses

Suite à l'évocation des problèmes financiers importants de l'association PEMDA, école de musique de Langoiran, les membres du Conseil s'accordent à dire qu'il faudrait se renseigner sur l'issue de leur réunion du lundi 27 mars 2023 au soir pour savoir quel est leur avenir. En fonction, une aide pourrait leur être accordée.

En ce qui concerne les Restau du Cœur, les bons d'essence offerts chez Intermarché n'étant pas reconduits (car trop compliqués pour eux à gérer), il est question de prendre contact avec l'antenne de Langoiran pour pouvoir leur apporter un soutien financier sous forme d'aide ou de secours d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.